

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

2021 -75 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel 19 novembre 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18

Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé) – pouvoir donné à M. BELLEIL
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, déléguée du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 25 novembre 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article l'article 3-3,

Vu la délibération n°2021-33 du Comité Syndical en date du 8 avril 2021,

Vu l'avis du Comité technique du 15 novembre 2021,

Considérant que la création d'un poste de chargé d'exploitation maintenance éclairage public et bornes de recharges est nécessaire pour absorber les nouvelles charges et volonté de réorganisation du service, tel que :

- L'accroissement du nombre d'adhérents à la compétence « Investissement et maintenance éclairage public »
- La mise en place d'un outil de gestion informatique des affaires liées à la maintenance
- La délégation de la gestion de l'exploitation et la maintenance des bornes de recharges IRVE à un chargé
- Le suivi du déploiement et de la maintenance des bornes de recharges « hors schéma »

Considérant que la création d'un poste de conseiller en énergie partagé (CEP) est nécessaire afin de prendre en charge un nouveau périmètre du fait de l'adhésion récente de la Communauté de Communes « Sèvre et Loire » à ce service,

Considérant que les postes à ouvrir sont :

- 1 postes de technicien principal de 2^{ème} classe (éventuel poste de CEP)
- 2 postes de technicien (éventuel poste de CEP et poste de chargé d'exploitation maintenance)

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ouvrir les postes sur les grades suivants :**
 - **1 poste de techniciens principaux de 2^{ème} classe**
 - **2 postes de technicien**
- **De prévoir que ces postes, comme l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs, pourront être pourvus par un agent contractuel, s'il s'avérait impossible de recruter un agent par la voie statutaire sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

